

xvi<sup>e</sup> siècle ; en Belgique — à Anvers, — en 1512 ; un peu plus tard, dans la Savoie, l'Autriche et les provinces catholiques de l'Allemagne ; enfin, en France : à Paris, en 1490 ; à Lyon, à peu près à la même époque (1) ; à Arles, en 1628 ; à Salon, en 1631 ; à Montargis, en 1635.

En 1639, dans le diocèse de Lyon, on commença à « célébrer la fête de saint Roch, dont on ne faisait que commémoration auparavant, dans le rite de semi-double majeur, ce que l'on continua depuis par ordonnance du Chapitre (2). »

A la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, le jour de la fête de saint Roch, « il y avait indulgence plénière dans la chapelle dudit saint hors les murs de la ville et pardon de quarante heures aux Augustins du port Saint-Vincent, aux Cordeliers de Saint-Bonaventure, à Saint-George, aux Jacobins, aux Minimes — et exposition du suaire dudit saint — à Saint-Pierre-le-Vieux, à Saint-Saturnin, aux Pères de la Trinité — et exposition de sa relique (3). »

Diverses églises ou chapelles de Lyon — entre autres l'église des Minimes (4) et la chapelle de la recluserie de Saint-Sébastien — avaient des autels sous le vocable de Saint-Roch ; en outre, dans quelques églises, des chapelles lui étaient dédiées.

(1) Dès 1501, le culte de saint Roch était célébré dans l'église de Saint-Just.

(2) *Archives du dép. du Rhône*, Inventaire des Minimes. « La maladie contagieuse, qui était très grande cette année-là, est-il ajouté, fut cause de cet établissement ».

(3) *Almanach de 1698*.

(4) L'église des Minimes de Lyon était sous le vocable de l'Assomption, de Saint-François de Paule et de Saint-Roch ; la Confrérie de la Santé s'y réunissait.